

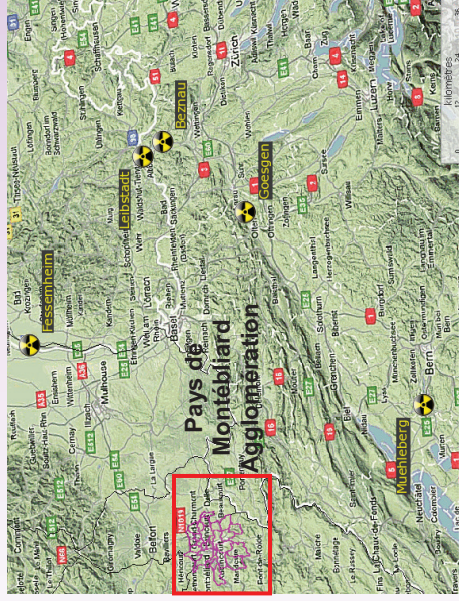


unité nucléaire

LE RISQUE NUCLEAIRE ET RADIOLOGIQUE

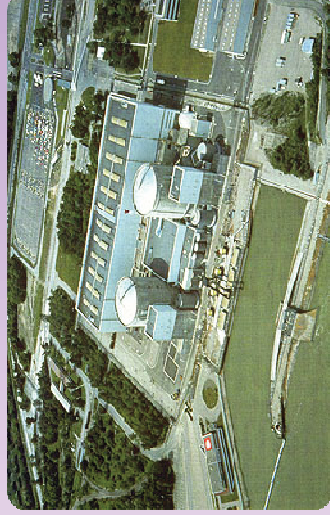
Le risque nucléaire peut survenir après un accident nucléaire soit après une dégradation brutale ou progressive d'une installation nucléaire ou lors du transport d'un colis radioactif. Il conduit au rejet dans l'environnement de substances radioactives qui émettent des rayonnements ionisants susceptibles de porter atteinte à la population, la faune et la flore.

Cinq centrales nucléaires sont situées dans un rayon d'une centaine de kilomètres du Pays de Montbéliard. La plus proche, la centrale de Fessenheim (Haut-Rhin), est située en bordure du Grand Canal d'Alsace, à 70 km au nord-est de la CAPM.



Carte de situation des centrales nucléaires

Source : Intragéo Risque, Pays de Montbéliard Agglomération



Centrale nucléaire de Fessenheim

Source : www.asn.fr



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

PENDANT

Si vous entendez le signal d'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer portes et fenêtres et s'en éloigner, arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.

- Ecouter la radio.

- Couper le gaz et l'électricité.

- Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer.

- N'évacuer que sur ordre des autorités.

APRES

- Ne pas consommer les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.

- Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des informations contraires sont données par les pouvoirs publics.

Pour plus d'informations : www.cepn.asso.fr ou <http://www.irsn.fr>